

# ***INFOS BRÈVES***

*Bulletin d'informations municipales de Morette – N°17  
MARS 2017*



**ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES**  
23 AVRIL - 7 MAI 2017

## ***VIE MUNICIPALE ET INTERCOMMUNALE***

### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2017**

Présents : Mmes et MM. Lionel Carlin, Franck Doriol, Yves Mounier, Aude Picard Wolff, Hélène Reynaud, Christelle Vuillerot, Florent Zanello.

Absent : Cyril Bietrix-Ogier.

Yves Mounier a été nommé secrétaire.

Mme La Maire propose au conseil municipal d'observer une minute de silence à la mémoire de Gérard Bourgeat, conseiller municipal décédé le 24 novembre 2016.

Mme La Maire informe le conseil municipal de la démission de M. Jean-Pierre Dezanet reçu par lettre en date du 12 décembre 2016.

#### **Commerce ambulant :**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 60 euros mensuel, pour l'année 2017, la redevance pour l'autorisation de stationner un commerce ambulancier sur le domaine public.

### **Désignation délégué suppléant Syndicat Scolaire Intercommunal :**

Le conseil municipal désigne à l'unanimité M. Yves Mounier, membre suppléant pour représenter la commune au Syndicat Scolaire Intercommunal Cras - Morette - Chantesse - Vatilieu - Notre Dame de L'Osier.

### **Désignation délégué suppléant Syndicat des Energies du Département de l'Isère (S.E.D.I.) :**

2 Suite à la démission du conseiller municipal M. Jean-Pierre Dezanet, le conseil municipal désigne à l'unanimité M. Florent Zanello délégué suppléant au sein du S.E.D.I.

### **Désignation délégués suppléants Syndicat Intercommunal du Bassin de la Fures (S.I.B.F.) :**

Suite au décès de M. Gérard Bourgeat et à la démission du conseiller municipal M. Stéphane Lachaud, il convient de désigner 2 membres suppléants pour représenter la commune au S.I.B.F.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité, M Lionel Carlin et Mme Aude Picard Wolff comme membres suppléants pour représenter la commune au S.I.B.F.

### **Désignation membre de la Commission d'Appel d'Offres :**

Le conseil municipal élit à l'unanimité M. Franck Doriol, en tant que membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres.

### **Demande de subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.), Région Auvergne Rhône Alpes (A.R.A.), Département de l'Isère – Aménagement de sécurité :**

Il est nécessaire de procéder à des travaux d'aménagement de sécurité afin de permettre la circulation sécurisée des piétons et des cyclistes en réduisant la vitesse des véhicules sur le territoire de la commune.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de demander une subvention à l'État dans le cadre de la D.E.T.R., de 20% , une subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes, de 40%, une subvention au Département de l'Isère, de 20% du montant estimé afin de compléter le plan de financement. Le coût hors taxes s'élevant à 16 860,00 euros, pour la réalisation de ces travaux.

### **Questions diverses :**

- Congé maladie de l'employé communal
- Indemnités de la trésorière pour 2017
- Obtention d'une subvention pour l'amélioration énergétique du bâtiment de la mairie
- Point sur l'intercommunalité
- PLUI
- Organisation du repas des aînés

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2016**

Présents : Mmes et MM. Cyril Bietrix-Ogier, Gérard Bourgeat, Lionel Carlin, Franck Doriol, Yves Mounier, Aude Picard Wolff, Hélène Reynaud, Christelle Vuillerot, Florent Zanello.

Absents : M. Jean-Pierre Dezanet,

Yves Mounier est nommé secrétaire de séance.

### **Mise à disposition de matériel :**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de ne plus attribuer d'indemnité forfaitaire annuelle à l'employé communal au titre de l'utilisation de son matériel personnel à compter du 1er janvier 2017.

En effet, la commune a procédé et procède à l'acquisition d'outils et de machines pour leur utilisation par l'employé communal lors des travaux pour la commune. L'employé communal n'aura plus besoin d'utiliser son matériel personnel d'ici fin 2016.

### **Approbation convention de déneigement entre Monsieur Lionel Carlin et les Communes de Cras et Morette :**

Le conseil municipal décide à l'unanimité (8 voix pour - 1 ne prend pas part au vote) d'approuver la convention entre Monsieur Lionel Carlin et les Communes de Cras et Morette relative au déneigement et au salage. Cette convention aura une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

### **Fin des fonctions des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre fin aux fonctions des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, à savoir :

Membres non élus : Claire-Marie Jobin - Sylvie Marechal - Kléber Carras - Danièle Thierry -

Membres élus : Cyril Bietrix-Ogier - Hélène Reynaud - Yves Mounier - Jean Pierre Dezanet - Aude Picard Wolff

Cette décision fait suite à la délibération du 19 octobre 2016, Le conseil d'administration sera remplacé par un comité consultatif d'action sociale.

### **Autorisation de mettre en œuvre la procédure de transmission par voie électronique des Actes soumis au Contrôle de Légalité et au Contrôle Budgétaire « ACTES » :**

La commune de Morette s'engage dans la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat dans le département.

### **Recrutement d'un fonctionnaire dans le cadre d'une activité accessoire :**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser, Madame la Maire à renouveler le recrutement du fonctionnaire territorial précédemment recruté par délibération le 7 juin 2016 dans le cadre d'une activité accessoire.

### **Autres points :**

#### **Participation de la population aux réflexions sur les projets de la commune :**

Lors de l'assemblée de village du 4 novembre 2016, la municipalité a proposé à la population de participer aux réunions de travail du conseil municipal sur les sujets importants de la commune. Les deux premières réunions de travail publiques, ouvertes à tous et sans inscription, auront lieu le mardi 13 décembre et le 10 janvier à 19h.

### **Question diverses :**

- Mme la Maire informe le conseil de la reconduction pour 6 mois du contrat en CDD de la secrétaire de mairie avec un volume de 23 heures hebdomadaire.
- Nouveaux arrivants : le temps convivial d'accueil des nouveaux habitants ainsi que des nouveaux nés de l'année 2016 organisé par la mairie et le CCAS, se déroulera le 9 décembre 2016 à 18h30 à la salle communale.
- La présentation des vœux de la municipalité à la population se déroulera le 27 janvier 2017 à la salle communale à 19h.

---

Les comptes-rendus complets sont affichés sur le tableau d'affichage extérieur et consultables sur le site Internet de la commune.

# VIE MUNICIPALE

## PARTICIPATION DE LA POPULATION

La prochaine réunion de travail publique portera sur les éventuels projets d'aménagement et d'équipement de la commune.

Tel qu'il a été décidé lors d'une précédente réunion, l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local) et le CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement) ont été sollicités pour étudier la faisabilité d'éventuels projets sur le terrain de la Croix et sur le bâtiment mairie et ses abords.

La date de cette prochaine réunion sera fixée dès que nous aurons les derniers retours de l'EPFL et du CAUE.

Cette date vous sera communiquée par voie d'affichage et sur le site de la commune.

## ATELIERS NUTRITION

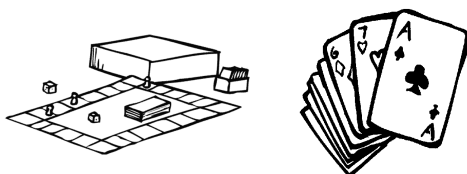
Les CCAS de Morette et de Cras proposent des ateliers « Nutrition » gratuits qui se dérouleront à compter du jeudi 4 mai et jusqu'au 15 juin 2017 de 14h30 à 16h30.

Ces ateliers sont organisés par la CARSAT à destination des retraités de Cras et de Morette. Par une alternance de modules, les objectifs sont d'acquérir une vision globale de la nutrition ainsi que des recommandations en alimentation et en activités physiques.

Les ateliers se dérouleront à la salle communale les jeudis de 14h30 à 16h30 : jeudi 04 mai, jeudi 11 mai, jeudi 18 mai, jeudi 01 juin, jeudi 08 juin, jeudi 15 juin.



## APRÈS-MIDIS RÉCRÉATIFS DU CCAS



Les après-midis récréatifs du CCAS se poursuivent tous les premiers mercredis du mois à partir de 14h30. Au programme, jeux divers et collation pour tous !

Voici les prochaines dates :

- mercredi 5 avril
- mercredi 3 mai
- mercredi 7 juin

## INFOS PRATIQUES

### CARTES NATIONALES D'IDENTITE

Suite à la réforme des préfectures en matière de délivrance des Cartes Nationales d'Identité (CNI), nous vous informons qu'à compter du **21 mars 2017**, les demandes Cartes Nationales d'Identité (CNI) ne pourront plus être effectuées en mairie de Morette et seront à effectuer auprès des seules communes équipées de dispositifs de recueil biométriques (DR).

Seules les communes listées ci-après pourront recueillir les demandes de CNI et de passeports en Isère :

Allevard  
Bourgoin Jailleu  
Crémieu  
Domène  
Echirolles  
Eybens  
Fontaine  
Grenoble  
L'Isle d'Abeau  
La Côte St André  
La Mure  
La Tour du Pin  
Le Bourg d'Oisans

Le Pont de Beauvoisin  
Le Pont de Claix  
Mens  
Meylan  
Roussillon  
St Egrève  
St Marcellin  
St Martin d'Hères  
Sassenage  
Vienne  
Vif  
Villard de Lans  
Voiron



## ELECTIONS PRESIDENTIELLE ET LEGISLATIVES

### APPEL A VOLONTAIRES :

Nous lançons un appel à volontaires pour la tenue du bureau de vote lors des élections présidentielles et législatives à venir.

Merci de bien vouloir vous faire connaître dès à présent auprès du secrétariat de la mairie

au 04 76 07 81 58 – [commune.morette@wanadoo.fr](mailto:commune.morette@wanadoo.fr)

### DATE DES ELECTIONS :

#### Les élections présidentielles :

- le dimanche 23 avril pour le 1<sup>er</sup> tour
- le dimanche 07 mai pour le 2<sup>e</sup> tour

#### Les élections législatives :

- le dimanche 11 juin pour le 1<sup>er</sup> tour
- le dimanche 18 juin pour le 2<sup>e</sup> tour

## CARTES D'ELECTEURS

Nous vous informons que votre nouvelle carte d'électeur vous est remise le même jour que cette édition des Infos Brèves dans votre boîte aux lettres.

## INSCRIPTION A L'ECOLE POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2017- 2018

La mairie vous informe que vous pouvez inscrire votre enfant en mairie pour la rentrée scolaire 2017-2018

#### La démarche est à effectuer :

- si votre enfant entre à l'école maternelle
- ou si vous êtes nouvel arrivant sur la commune



#### Les pièces à fournir :

- le livret de famille ou carte d'identité ou copie d'extrait d'acte de naissance de l'enfant
- un justificatif de domicile récent
- un certificat de radiation (pièce à fournir à l'école en fin d'année scolaire)
- le carnet de vaccination
- le jugement de divorce ou de séparation en cas de garde alternée ou une autorisation de scolarisation signée des deux parents en cas d'absence de jugement.

A l'issue de la préinscription, la mairie délivre aux parents un certificat indiquant l'école où est affecté l'enfant.

Pour inscrire définitivement votre enfant, vous devrez vous présenter à l'école indiquée sur le certificat d'inscription.

# INFOS GENERALES

## CAFÉ DES AIDANTS

Afin d'apporter un soutien aux proches aidants qui accompagnent une personne âgée ou une personne en situation de handicap, le service autonomie de la Maison de territoire du Sud-Grésivaudan propose un « **café des aidants sur la commune de Vinay** » : lieu de répit, propice aux échanges, aux partages d'expériences et aux informations.

Nous vous donnons rendez-vous **un lundi par mois de 14 heures 30 à 16 heures** au Bar de l'Ovale 31 grande rue 38470 Vinay autour d'un thème.

## LE PROGRAMME

### Lundi 10 avril

Il (Elle) ne veut plus rien faire !

### Lundi 15 mai

Passer le relais ? Quand ? Comment ?

### Lundi 12 juin

La pause estivale : Pour tout le monde ?



Pour tous renseignements veuillez prendre contact au :  
service autonomie 04 76 36 38 38  
[tsg.autonomie@isere.fr](mailto:tsg.autonomie@isere.fr)

## SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

Les sapeurs pompiers volontaires mènent deux campagnes de recrutement :

- une concernant le sapeur pompier volontaire en général pour le secours de proximité.
- une concernant le service de santé et secours médical pour le recrutement d'infirmière de sapeur pompier volontaire sur le secteur de Tullins.



**Caserne de  
Sapeurs Pompiers de Tullins**

**Téléphone : 04 76 27 98 85**

**Sdis 38** Service Départemental d'Incendie et de Secours

### Rejoignez le corps des sapeurs-pompiers de l'Isère !

En parallèle de vos études ou de votre activité professionnelle, engagez-vous au service de vos concitoyens.

Formé et entraîné, vous développerez vos sens des responsabilités et du travail en équipe. Vous vivrez, une expérience riche et motivante.

**Principales conditions d'accès :**

- être âgé d'au moins 16 ans,
- être apte physiquement,
- jouir de ses droits civiques.

**Contactez la caserne la plus proche ou connectez-vous sur [www.sdis38.fr](http://www.sdis38.fr)**



# ÇA S'EST PASSÉ À MORETTE

## ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS ET DES BEBES NÉS EN 2016

Vendredi 9 décembre 2016, la municipalité et le CCAS ont invité à un moment convivial les habitants arrivés en 2016 dans notre commune ainsi que les nouveau-nés 2016.

Les représentants des associations tous conviés ont pu ainsi leurs présenter leurs actions et projets pour la vie associative de notre village.

Madame La Maire a aussi présenté les axes majeurs de la vie municipale et intercommunale.

Les membres du conseil municipal et du CCAS, les représentants des associations présents ont souhaité la bienvenue aux nouvelles familles et un cadeau a été remis aux nouveau-nés.

Une occasion de faire connaissance, de découvrir ou de mieux connaître la vie municipale et associative de Morette.



*Infos Brèves - Bulletin d'informations municipales*  
Mairie de Morette Tél : 04.76.07.81.58  
Responsables de publication : Aude PICARD WOLFF, Hélène REYNAUD  
**Imprimé sur papier recyclé. Ne pas jeter sur la voie publique.**